

# BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE

- *La Terreur économique*
- *Une jeunesse brisée*
- *Louis Weidknet, un Hussard noir de la République*



# UNE GENDARMERIE À BLAGNAC

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les gendarmes de Toulouse viennent à Blagnac et dans les villages environnants en cas de nécessité.

Les édiles blagnacais souhaitent pourtant « l'établissement d'une brigade de gendarmerie ». Le 20 août 1882, les conseillers municipaux expriment ce vœu et « invitent à l'unanimité Monsieur le Maire (Raymond Bénazet) à se concerter à cet effet avec les autorités compétentes ».

Plusieurs raisons les y amènent : « ...des atteintes aux lois et règlements sur la police de la pêche et de la chasse restent presque toujours impunies, les vols nombreux commis dans la commune demeurent sans répression..., des vagabonds ne cessent de parcourir la commune sans être inquiétés... ».

En novembre, le maire, après accord du conseil, se met à la recherche d'un local convenable pour loger la brigade. Le 11 février 1883, il expose qu'il a fait les démarches nécessaires afin de trouver dans le village une maison conforme aux informations données par l'autorité militaire : « de vastes locaux, soit pour le logement des gendarmes, soit pour les pièces de service, un jardin d'une assez grande étendue indispensable puisqu'un carré suffisant doit être mis à la disposition de chaque gendarme... » . La propriété des héritiers du notaire, Adrien Monnereau (rue de la Croix Blanche), réunit

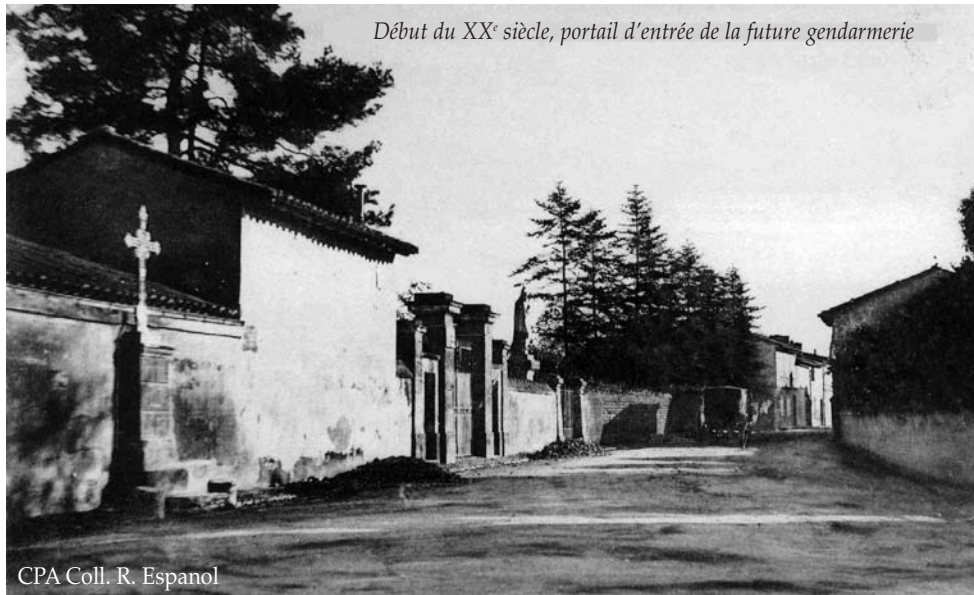
seule « les diverses conditions » mais « encore faudrait-il y faire des réparations considérables ».

Après consultation « d'un homme de l'art et du devis estimatif préalable », la commune aurait pu procéder aux travaux et payer la location de cet immeuble grâce à l'aide éventuelle d'une subvention du département ou de l'État ; mais les propriétaires veulent le vendre et non le louer. Aussi, comme « la position financière de la commune » ne permet pas cette acquisition, le conseil municipal « délibère à la majorité des voix qu'il n'y a pas lieu quant à présent de donner suite au projet de l'établissement à Blagnac d'une caserne destinée à une brigade de gendarmerie ».

Durant une cinquantaine d'années, les municipalités successives semblent ne plus penser à ce projet qui va se concrétiser enfin en 1935. Cette année-là, le 9 novembre, le maire de Blagnac, Jacques Mignard, demande au Préfet l'installation d'une gendarmerie à Blagnac d'une part pour ne plus faire appel aux gendarmes de Toulouse (ces derniers sont venus, à vélo ou à cheval, après les pompiers, en juillet, à l'occasion de l'incendie du moulin) <sup>1</sup> et d'autre part pour « mettre un terme aux actes de vandalisme (...) au sujet de vol de récoltes, de volailles et autres... ».

Le 22, le maire envoie un courrier semblable à M. Esquirol, Conseiller général de Haute-Garonne, et sollicite une aide de 4000 F « pour l'achèvement des travaux de la caserne de gendarmerie ».

En effet, le bâtiment a été trouvé <sup>2</sup> et des réparations s'imposent notamment « pour mettre au point des chambres de sûreté ». D'après le commandant de gendarmerie de Toulouse, l'envoi d'une brigade à Blagnac ne peut se faire qu'à cette condition.



*Début du XX<sup>e</sup> siècle, portail d'entrée de la future gendarmerie*

CPA Coll. R. Espanol

<sup>1</sup> Souvenir de Blagnacais.

<sup>2</sup> C'est aujourd'hui la Maison des Aînés. Quelques Blagnacais pensent que cette bâtisse appartenait aux Durand, vieille famille bourgeoise, mais nous n'avons rien trouvé pour confirmer cette hypothèse.

Le conseil général accorde la subvention nécessaire. En décembre, le Préfet demande à l'architecte départemental, M. Tillet, « de se mettre en chantier » sans tarder. Il promet en outre, au début de l'année 1936, de « hâter toutes les formalités nécessaires pour permettre l'installation de la brigade de gendarmerie » en particulier en ce qui concerne « les obligations réciproques de l'État et du département... »

Fin janvier 1936, le chef d'escadron Cabanié, écrit au maire « qu'il a signé il y a huit jours le certificat de réception provisoire de la caserne ». En février, il envoie un nouveau courrier précisant que « le préfet a fixé l'annuité due par l'État et le département à 15 273 F pour la location-vente de cette caserne ».

Mais toutes ces décisions doivent être approuvées par le Ministre de la Guerre. Un mois plus tard, celui-ci répond favorablement. Par suite la création de la brigade et son arrivée à Blagnac semble effective le 25 mars 1936.

Bientôt quatre années assombrissent le quotidien des Français. D'après des témoignages de Blagnacais, les gendarmes jouent un rôle « patriote ». Obligés par les autorités en place d'arrêter certains hommes (surtout pour le STO), ils essaient discrètement de les prévenir afin qu'ils puissent s'enfuir ou se cacher. Dans les délibérations municipales de cette époque, le maire fait souvent appel aux gendarmes pour rechercher des « voleurs » de fruits ou de légumes. Il signale au chef de la brigade le vol de pommes de terre, de choux etc. Les denrées volées « sont transportées par des cyclistes au moyen de remorques » et même par « un automobiliste conduisant une petite torpédo peinte en bleu qui repart à Toulouse après avoir très souvent dérobé du bois aux Quinze Sols ».

Les délibérations ne disent pas si les gendarmes prennent de « sévères » mesures pour empêcher de tels actes dus à la pénurie des produits alimentaires et autres. Les témoignages des contemporains laissent à penser qu'ils auraient eu plutôt tendance, dans la plupart des cas, à ne pas retrouver les « coupables ».

La Seconde Guerre mondiale terminée, la question de la gendarmerie revient à l'ordre du jour. Le 12 novembre 1947, le conseil municipal, présidé par Jean-Louis Puig, souhaite la construction d'une nouvelle gendarmerie pour pallier à la crise du logement. Voici ce que l'on peut lire dans cette délibération : «... la ville de Blagnac étant en hausse sensible chaque année,

son développement étant dû à sa situation géographique par rapport à Toulouse et l'aménagement de l'aéroport ainsi que le travail intensif des ateliers de l'aviation, ce développement serait plus accentué sans la crise aiguë des logements sévissant à Blagnac autant que dans les autres villes de France ».

Aussi la ville émet le vœu auprès du ministère de la guerre que « la construction d'une gendarmerie soit mise à l'étude en remplacement de l'immeuble actuel qui ne répond pas à 40 % des besoins tant pour les locaux administratifs que d'habitation. Le bâtiment actuel ainsi que les logements divers occupés par les gendarmes deviendraient libres et pourraient reloger beaucoup de ménages ».

En effet, les cinq appartements (trois en rez-de-chaussée et deux à l'étage) existants ne suffisent pas, certains gendarmes logent en dehors de la caserne, par exemple, d'après J.-L. Rocolle, place Jeanne Hérisson et boulevard Firmin Pons.

Le maire envoie donc rapidement cette demande au Secrétaire d'État au budget. Celui-ci répond qu'il va la transmettre « sans beaucoup d'espoir » au Ministre des Forces Armées.

Pressentant une décision défavorable, le maire et les conseillers



*En arrière-plan, les bâtiments de la gendarmerie.  
(coll. famille Gabolde)*



municipaux proposent plus modestement l'agrandissement de la gendarmerie existante.

Le colonel Cogny, Directeur du Cabinet Militaire, délégué par le ministre, les approuve mais ajoute dans sa réponse que « pour l'instant la Direction de la Justice Militaire et de la Gendarmerie ne peut que prendre note de ce vœu émis par la Municipalité. La caserne de gendarmerie de Blagnac, propriété de l'État est en bon état mais ne comprend que cinq logements pour un effectif de neuf gendarmes. Son agrandissement ne pourra être réalisé que lorsque les ressources budgétaires le permettront. Pour des raisons du même ordre, le projet de construction d'une nouvelle caserne, à l'étude depuis plus de 10 ans, a dû être abandonné »

Ces arguments se comprennent aisément, la France devant, avant tout, réparer les dommages causés par la guerre.



*Un joli coin du jardin avec le pigeonnier existant encore. - (coll. famille Gabolde)*

Pourtant, il est vrai que les gendarmes, le chef de la brigade et quatre de ses adjoints, vivent dans des locaux mal adaptés.

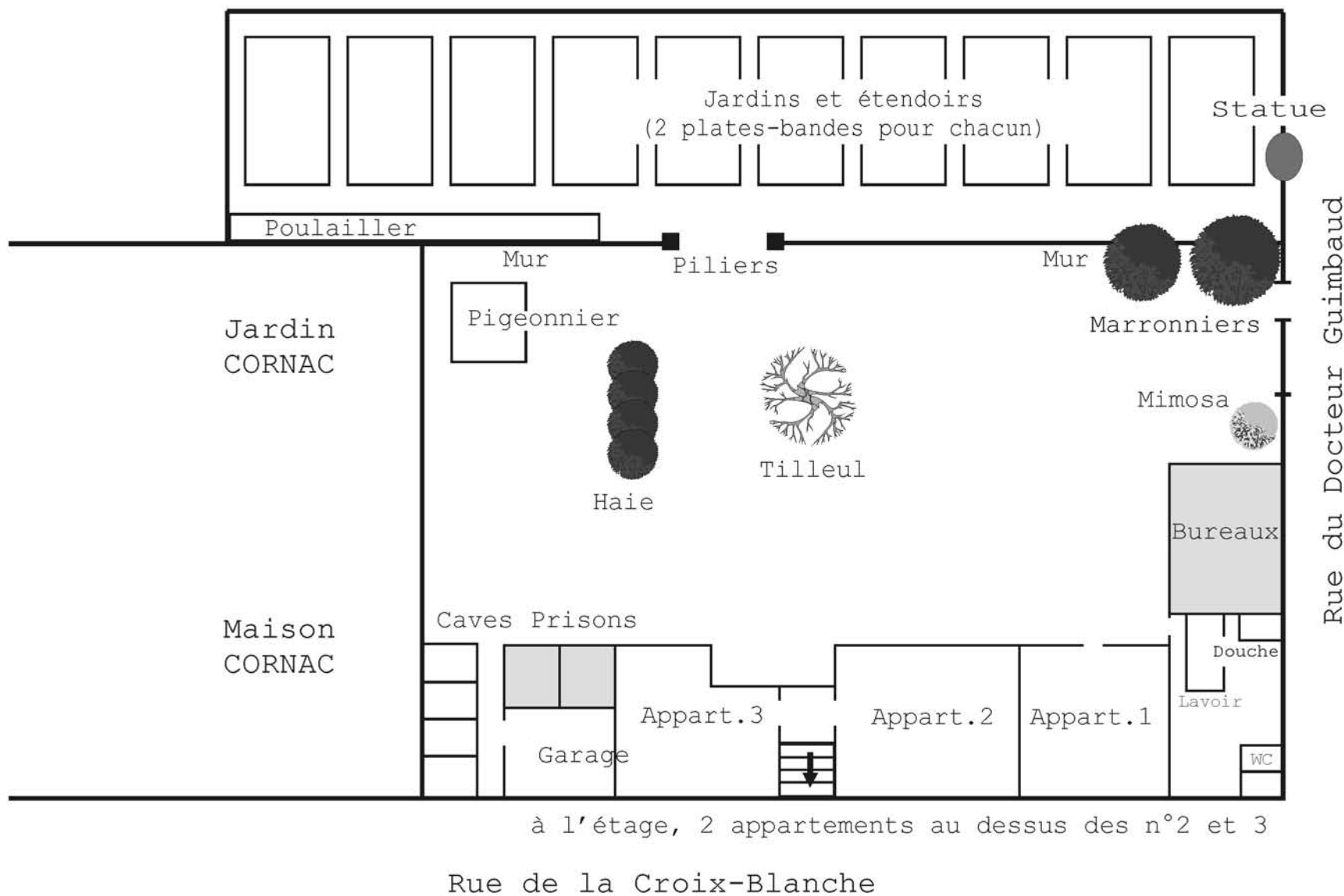
Ils disposent d'un agréable espace clôturé avec cour, joli pigeonnier, jardin, poulailler<sup>3</sup>. Par contre, une famille de cinq personnes doit s'entasser dans un trois pièces. Les appartements n'offrent aucune commodité d'hygiène. Les toilettes et la douche sont installées dans le bâtiment du lavoir. Pour se doucher, il faut s'inscrire. L'occupation du lavoir pour la lessive se fait à tour de rôle, au jour déterminé à l'avance : lundi telle famille, mardi telle autre et ainsi de suite.

Les gendarmes font deux par deux leur tournée à vélo chaque jour. Ils visitent le territoire jusqu'à Mondonville. Ils verbalisent peu, ils préfèrent se contenter de « faire la grosse voix » par exemple envers des jeunes gens qui se portent en amazone sur leur bicyclette, des gamins en train de se disputer ou de faire quelques bêtises... Ils sévissent surtout en cas de récidive. Dans les années 50, la « Juva 4 » rend leur périple moins fatigant. Le garage de cet engin s'ouvrait rue de la Croix Blanche peut-être à l'emplacement des quelques briques encore apparentes aujourd'hui.

À partir de 1970, la municipalité pense intervenir financièrement dans la construction d'une nouvelle gendarmerie. Des discussions s'engagent entre la commission municipale chargée de ce dossier et la Direction de la Gendarmerie.

En 1972, un accord semble trouvé. Les plans confiés à l'architecte Jean Montier de Toulouse, prévoient dix logements et des locaux de service édifiés sur l'emplacement de l'ancienne gendarmerie après démolition de celle-ci. « L'entrée se fera à l'angle des deux rues. Un bâtiment sera situé le long de la rue du Dr Guimbaud et comportera un rez-de-chaussée pour les services administratifs et un premier étage avec deux logements type 5 pièces. Un deuxième bâtiment, perpendiculaire au premier, de trois étages sur rez-de-chaussée recevra huit logements (sept T4 et un T3). À l'articulation des deux bâtiments seront placés, en rez-de-chaussée, le garage, la chaufferie, les archives... »

<sup>3</sup> Ces derniers transformés de nos jours en parking.



*Croquis de la Gendarmerie, d'après Mme Gabolde*

En août, le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de prêt s'élevant à un million de francs consenti par la Banque Nationale de Paris, rue Alsace-Lorraine à Toulouse, au taux de 8 % durant 15 ans. En décembre, la municipalité communique la durée du bail et le montant du loyer à la Direction de la Gendarmerie. Mais, comme l'annonce M. Jean Maga, rapporteur de la commission chargée du dossier, lors de la séance du 1<sup>er</sup> mars 1973, celle-ci refuse ces propositions et en fait de nouvelles <sup>4</sup> qui remettent en cause toute la procédure.

Aussi, à cause des conditions financières défavorables, les conseillers municipaux annulent « le projet de reconstruction de la gendarmerie sur son terrain actuel ».

Après un échange de correspondance avec le Ministère de la Défense Nationale, la commune propose la construction de la gendarmerie sur un terrain lui appartenant. Le commandement de la Gendarmerie donne son accord, début juillet 1973 à condition « que la construction soit édifiée sur un terrain d'une superficie minimum de 4000 m<sup>2</sup> ».



*Lavoir, toilettes, douches et bureaux avant la démolition.*

<sup>4</sup> Nous faisons grâce aux lecteurs de cette bataille de chiffres.

Le 6 novembre 1974, la municipalité décide donc » de prendre en charge la construction d'une nouvelle caserne (...), de mettre à la disposition de la gendarmerie un terrain situé en bordure du chemin départemental n°1<sup>5</sup> d'une superficie de 4200 m<sup>2</sup>. Ce terrain est détaché d'une parcelle acquise par la commune à Mme Lacoste suivant acte du 23 octobre 1974 passé devant M<sup>e</sup> Aymard, notaire à Toulouse » et fait partie de la Z.A.C. du Ritouret au lieu-dit « la Potence ».

Enfin, début 1975, les modalités de financement, la durée du bail, le montant du loyer conviennent à tous.

Un arrêté municipal accorde, le 4 août 1975 le permis de construire pour 12 appartements - villas et une gendarmerie comprenant deux bureaux pour les gradés, une salle de travail et un espace pour recevoir le public, sans oublier les deux chambres de sûreté (2,98 m sur 2,96 m chacune). Comme tout le quartier, le bâtiment bénéficie d'une chaufferie géothermique.

L'architecte Jean Montier signe les nouveaux plans. Après l'adjudication du 12 février 1976, approuvée en juin par le Préfet, les travaux commencent et s'achèvent en 1977 pour un coût total de 3 560 450 francs, avec une occupation effective à compter du 1<sup>er</sup> août 1977.



*Travaux de démolition en 1977.*

<sup>5</sup> Aujourd'hui avenue de Cornebarrieu.

La réception définitive de la nouvelle gendarmerie a lieu le jeudi 2 février 1979 en présence de M. Puig maire de Blagnac ; Debax, adjoint ; Trantoul, Directeur des Services Techniques ; Leculin, représentant le colonel Bregal et Desoubliou, chef de la brigade de gendarmerie de Blagnac.



*Vers 1979 : la nouvelle gendarmerie à gauche, les logements à droite.*

Les années ont passé et le petit village est devenu ville... Depuis 2004, la gendarmerie a quitté Blagnac pour Beauzelle. Un commissariat de la Police Nationale occupe, à sa place, les locaux au coin des avenues de Cornebarrieu et des Pins.

Suzanne BERET

## SOURCES

Archives municipales de Blagnac

Série D : 1D24 et 1D30 à 1D34

Série H : 2H13

Série I : 2I1 et 2I15

Série M : 1M30 – 1M31 – 1M32 -1M33

5M1

Série W consultée par Mme Sandrine Roussel, archiviste

*Je remercie S. Roussel ainsi que toutes les personnes qui ont eu la gentillesse de me donner des renseignements et en particulier Mme Nicole Gabolde.*